

CHARENTE-MARITIME
Commune de SAINT-AUGUSTIN
Séance du conseil municipal du 29 novembre 2022

Délibération n° 2022-139

L'an deux mille vingt-deux le vingt-neuf novembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de SAINT-AUGUSTIN, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique, à la mairie, sous la Présidence de Mme Gwennaëlle PROST, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24/11/2022.

<u>Présents</u>: MM. PROST Gwennaëlle – BESSIERE Jean-Pierre – DIERS de LABARRE Nathalie - BERNARD-BARTHE Pierre – SEGUINOT Stéphanie - LAVERGNE Cécile - VIDAL Isabelle – DIERS Thierry - VENANT Frédéric - MARINOT Patrice.

Absents excusés : M. PIETERS Marc ayant donné pouvoir à M. MARINOT Patrice, M. DARMON Alexandre.

Secrétaire de séance : M. BERNARD-BARTHE Pierre.

Finances locales - Divers

Remboursement de frais avancés par un bénévole de la bibliothèque-médiathèque

Madame le Maire explique qu'une personne bénévole de la bibliothèque – médiathèque communale a réglé une facture de 12.48 € au Centre Leclerc pour des tirages photos dans le cadre du forum des associations.

Madame le maire sollicite l'approbation des membres présents pour procéder au remboursement des frais avancés par cette personne bénévole.

Le Conseil Municipal, DECIDE par 11 voix POUR :

- D'autoriser Madame le maire à procéder au remboursement de frais avancés par une personne bénévole de la bibliothèque-médiathèque à hauteur de 12.48 €.

Publication dématérialisée du Le Maire, Gwennaëlle PROST 5505-512-30

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme, Le Maire, Gwennaëlle PROST

A

A

AR RECEPTION PREFECTURE

Sous le n° 017-211703111-20221129-2022-139

Reçu le 06 - 12 - 2022



